

M. le Secrétaire de l'A.S.

S/C de M. le Chef d'Etablissement

Caen, le 3 mars 2022

**FINALES ACADÉMIQUES LYCÉES
VOLLEY-BALL
Juniors garçons
Lycées filles
Équipes Établissement**

**Mercredi 16 mars 2022
à FLERS**

Lieu

Complexe Godard Mérienne – Rue Pierre Huet – 61100 FLERS

Responsable de l'organisation

David DROULLON, LPO ST Thomas d'Aquin FLERS

INSCRIPTION EN LIGNE OBLIGATOIRE AVANT LE 11 mars 2022 À 12H00 des joueurs, du jeune officiel et du jeune coach. Vous imprimerez cette inscription qui sera votre document support « composition d'équipe » le jour de la compétition.

En cas de forfait, merci de prévenir le service régional

JEUNES COACHES

Le jeune coach n'est pas obligatoire au niveau académique mais fortement conseillé. Vous pourrez le renseigner lors de l'inscription en ligne sur Opuss.

Nous comptons sur vous pour favoriser la bonne tenue des participants et le respect des équipements (utilisation des poubelles et installations laissées propres). Merci

Si vous rencontrez des problèmes...

☎ **3 numéros :** **02.50.10.14.92 (Secrétariat UNSS Régionale)**
 06.77.29.18.68 (Arnaud Bidet DSR Caen)
 06.20.78.90.16 (Cécile PANNETIER Chargée de mission)



DEROULEMENT DE LA JOURNÉE

Préambule : toute équipe en retard de 30 mn après l'heure prévue de début des rencontres (quel que soit le motif), est déclassée et perd l'ensemble de ses matchs.

13h30

Arrivée sur les installations sportives
Accueil des équipes

- Remise des fiches d'équipe imprimées à partir d'OPUSS par les responsables d'équipe
- Attestation de fonctionnement dérogatoire si votre établissement est concerné
- Vérification des licences

13h45

Regroupement des jeunes officiels

- Vérification de la validation départementale. En cas d'absence, l'équipe est déclassée et perd l'ensemble de ses matchs.
- Tirage au sort de l'ordre des matchs si besoin. L'équipe qui ne joue pas, arbitre

14h00

Début des rencontres

16h30

Fin des rencontres et remise des récompenses puis départ

CONSIGNES

- 1. Le responsable de l'organisation** s'assure de l'ouverture des infrastructures à l'heure prévue et met en place le matériel nécessaire (pensez aux feuilles de matchs, un exemplaire de la fiche sport).
- 2. Le responsable de l'organisation avec l'aide du superviseur, vérifie la fiche de composition d'équipe imprimée à partir de l'inscription en ligne faite sur OPUSS, signée du Chef d'Etablissement (des 2 chefs d'établissement si le JO appartient à une autre AS).**
- 3. Le responsable de l'organisation avec l'aide du superviseur, vérifie les licences UNSS obligatoires avec photo (cf. règlement fédéral et règlement intérieur) à l'aide de la composition d'équipe imprimée.**
 - a. Si composition d'équipe sans photo, présenter pièce d'identité avec photo
 - b. Si absence de justificatif de licence, présenter :
 - Déclaration sur l'honneur de l'enseignant + pièce d'identité avec photo des élèves
 - Sans pièce d'identité, pas de participation.
- 4. Le responsable des Jeunes Arbitres (superviseur) vérifie la certification imprimée sur la licence individuelle UNSS du JO ou bien sur la composition d'équipe présentée.**
 - 1 équipe = 1 arbitre certifié niveau départemental au minimum (A l'impression de la licence individuelle apparaît les certifications obtenues par l'élève, vérifiez que la spécialité et le niveau exigés sont mentionnés).
 - Le JO a son matériel : sifflet, chrono, cartons, etc...
 - Le JO peut être joueur uniquement quand l'organisation le permet. Il est avant tout JO, il ne peut s'affranchir du rôle de JO et devenir joueur.
 - Si absence de JO de niveau départemental (vérification base informatique), l'équipe est déclassée et perd l'ensemble de ses matchs.

Le responsable des JO est garant de l'application de ce règlement.

- 5. Chaque Association Sportive apporte ses ballons et un double jeu de maillots numérotés**



ORGANISATION SPORTIVE

Le responsable de l'organisation est le champion du département qui reçoit. Avec le superviseur, ils sont les garants du respect du règlement suivant :

Formule de compétition

- Volley-ball : Tournoi à 9 équipes.

Constitution des poules

POULE A	POULE B
1 MANCHE 1 CALVADOS 2 ORNE 3 MANCHE 3 CALVADOS	1 ORNE 2 MANCHE 2 CALVADOS 3 ORNE

Matches de 21 points pour la poule A.
Matches de 25 points pour la poule B.

Matches de classement :

Pour les places de 1 à 4 : Demie finale croisée 1A / 2B
2A / 1B

Puis finale pour le titre régionale et match pour la troisième place

Pour les places de 5 à 8 : Demie finale croisée 3A / 4B
4A / 3B

Puis match pour la cinquième place et match pour la septième place

Pour les matchs de classement, 2 sets gagnants de 21 points avec un tie break de 15 points en cas de 1 set partout

En cas d'absence d'une équipe, les poules et les finales seront organisées.

- Arbitrage par les Jeunes Officiels présents et non concernés par les équipes en train de jouer
- Les accompagnateurs d'équipe pourront être sollicités pour aider à l'observation et/ou à l'évaluation des JO
- Les temps de jeu sont modifiés pour respecter les plages horaires d'installation. Ils pourront être ajustés en fonction du nombre d'équipes réellement présentes.

Temps de jeu

Volley-ball : 1 seul set de 25 points en poule.

- Respecter le règlement de l'activité spécifié dans la fiche sport en vigueur. Il est consultable et imprimable sur le site www.unss.org. Le responsable de l'organisation en aura une version disponible sur place.

	LYCEES FILLES	JUNIORS GARCONS
VOLLEY-BALL	1. Lycée Institution Frémont LISIEUX 2. Lycée Marcel Gambier LISIEUX 3. Lycée Paul Cornu LISIEUX 1. Lycée Lebrun COUTANCES 2. Lycée Emile Littré AVRANCHES 3. Lycée ND de la Providence AVRANCHES 1. Lycée Alain ALENCON 2. LPO Jean Guéhenno FLERS 3. LPO Navarre-Leclerc ALENCON Responsable JO : Collégalement par les professeurs spécialistes présents	1. Lycée Institution Frémont LISIEUX 2. Lycée Paul Cornu LISIEUX 3. LPO Dumont d'Urville CAEN 1. Lycée Emile Littré AVRANCHES 2. Lycée Henri Cornat VALOGNES 3. Lycée Le Verrier SAINT-LO 1. LPO Jean Guéhenno FLERS 2. Lycée Alain ALENCON 3. Lycée Auguste Chevalier DOMFRONT-EN-POIRAIE Responsable JO : Arnaud VION, Lycée Alain ALENCON

Signé le 3 mars 2022 par

Cécile PANNETIER
Chargée de mission
Service régional UNSS Normandie
Site de Caen